



# PRÉFET DU NORD

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 30/12/2021

### COVID-19

Le port du masque renforcé dans les zones à forte concentration

À la suite du Conseil de Défense et de Sécurité nationale et du Conseil des ministres qui se sont tenus ce 27 décembre, le Premier ministre a annoncé plusieurs mesures pour enrayer la propagation de l'épidémie de Covid-19.

Il a notamment indiqué que l'obligation du port du masque, déjà partout applicable en intérieur, serait étendue et mieux respectée, notamment dans tous les centres-villes sous l'impulsion des préfets de département en lien avec les maires.

**Ainsi, Georges-François Leclerc, préfet du Nord, a demandé aux maires du département de désigner précisément les périmètres des zones à forte concentration dans lesquelles le port du masque devra être appliqué sur leur commune.**

**Le préfet a également prolongé l'arrêté départemental relatif au port du masque pour les personnes de 11 ans et plus jusqu'au 31 janvier 2022 inclus.** Pour mémoire, le port du masque reste en vigueur :

- sur les marchés, braderies, brocantes, vides-greniers et autres ventes au déballage qu'ils se tiennent dans des espaces couverts ou en plein-air ;
- dans les établissements recevant du public ;
- dans les files d'attente de toute nature ;
- à l'occasion de tout regroupement de plus de 10 personnes sur la voie publique et les espaces ouverts au public ;
- dans les zones piétonnes, permanentes ou temporaires ;
- dans les fêtes foraines ;
- dans les marchés de Noël ;
- dans le rayon de 50 mètres autour :
  - des marchés, braderies, brocantes, vides-greniers et autres ventes au déballage ;
  - des entrées des centres commerciaux durant leurs heures d'ouverture ;
  - des entrées des établissements scolaires et universitaires ;
  - des entrées des lieux de culte aux jours et heures de la tenue des offices et cérémonies ;
  - des stations et lieux d'arrêt des transports collectifs de voyageurs.

Les plages, parcs et jardins restent exemptés du port du masque.

\*\*\*

Avec un taux d'incidence de 515,6 nouveaux cas pour 100 000 habitants au 25 décembre 2021, la situation sanitaire dans le Nord est préoccupante. Toutes les habitantes et les habitants du Nord sont appelés au respect des gestes barrières et des mesures sanitaires.

### Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle  
Tél : 03 20 30 52 50  
Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003  
59 039 LILLE Cedex



[nord.gouv.fr](http://nord.gouv.fr)  
[hauts-de-france.gouv.fr](http://hauts-de-france.gouv.fr)



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)